

## Extrait du Registre des Délibérations **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2010**

Le vingt et un octobre deux mille dix à dix huit heures, le Conseil Communautaire du Delta Sèvre Argent s'est réuni en la salle du Conseil au Siège du Delta Sèvre Argent à Rorthais, sous la Présidence de Daniel AMIOT, Président.

Étaient présents : Daniel AMIOT, Président – Pierre-Yves MAROLLEAU – Jean-Marie COUSSEAU – Jean-Luc GRIMAUD – Joël LOISEAU – Didier VENDE – Jean-Pierre BODIN – Johnny BROUSSEAU – Yannick FORTIN – Frédéric ARNAUD – Chantal MENARD – Louis ENOND – Marcel DUPONT – Jean-Claude GARNIER – Anne-Marie REVEAU – François SULLIOTEAU – Bruno BONNET – Thierry MAROLLEAU – Jean-Marie TALON – Serge CHARVILLE – Claude PAPIN – Gérard JOLLY – Christian L'ENNE – Jean-Marie GUILLET – Philippe BREMOND – Serge BOUJU – Jean SIMONNEAU – Thérèse FIEVRE – Jean-Joseph MARCEAU – Claude POUSSIN – Rachel MERLET – Jean-François ROUGER

Absents, excusés, pouvoirs :

Sébastien GRELLIER suppléé par Rachel MERLET – Catherine PUAUT suppléé par Jean-François ROUGER  
Jean-Claude BONNEAU – Claude MENARD – Gérard ALBERT – François PAILLAT

Date de Convocation : 12 octobre 2010

Secrétaire de séance : Marcel DUPONT

### **17) DEL-10-2010-17 : Validation du choix des opérateurs dans le cadre du suivi de zone de développement de l'éolien**

Par un arrêté en date du 6 avril 2010, Madame la Préfète des Deux-Sèvres a validé la proposition de création d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur le territoire de la communauté de communes Delta Sèvre Argent. Celle-ci est composée de 3 périmètres :

- périmètre A : Saint Aubin de Baubigné - 15 MW
- périmètre B : Nueil-Les-Aubiers – 18 MW
- périmètre C : Saint Marsault- La Ronde : 10 MW

Dans le cadre de sa compétence « Définition et suivi d'une Zone de Développement de l'Eolien », la communauté de communes Delta Sèvre Argent a réalisé un appel à projet afin de déterminer l'opérateur correspondant le mieux à ses attentes pour chaque périmètre. Ce choix prend en compte l'expérience de l'opérateur, ses compétences techniques, sa démarche environnementale, sa méthode de concertation avec les élus et la population ou les mesures d'accompagnement proposées.

Ainsi, après l'analyse de ces différents critères, le comité éolien propose de retenir JMB Energie pour le périmètre B et Ostwind International pour les périmètres A et C.

Une convention sera établie avec chaque opérateur pour préciser les engagements réciproques et les mesures proposées. Les opérateurs seront alors autorisés à débiter les études sur le terrain dans l'optique de déposer un permis de construire.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ACCEPTE** cette proposition

**AUTORISE** le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer les conventions correspondantes comprenant les obligations réciproques, ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

AR - Sous Préfecture de Bressuire

079-247900426-20101021-DEL-10-2010-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par la Sous Préfecture : 22/10/2010

Publication : 25/10/2010

Le Président, Daniel AMIOT

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel AMIOT

